

Article

« L'évolution du syndicalisme dans la révolution tranquille »

Louis-Marie Tremblay

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 22, n° 1, 1967, p. 86-97.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/027758ar>

DOI: 10.7202/027758ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'évolution du syndicalisme dans la révolution tranquille

Louis-Marie Tremblay

L'auteur soutient que l'intégration politique du syndicalisme, soit comme groupe d'intérêt soit comme corps intermédiaire, pendant la Révolution tranquille n'a pas été, en dépit d'un net progrès sur la période pré-1960, aussi profonde et définitive qu'on l'avait espéré. Cette période a cependant été pour le syndicalisme l'occasion de prendre conscience de certaines contradictions intrinsèques et de réviser ses objectifs, méthodes et structures. Enfin, à l'encontre des autres observateurs, l'auteur prétend que les principaux objectifs des deux centres ouvriers pendant cette période, n'ont pas été aussi radicalement différents qu'on le prétend généralement.

Introduction

L'évolution du syndicalisme dans la Révolution tranquille: un thème alléchant, mais qui n'est pas de tout repos, voire même, qui peut être hasardeux. Il faut, en effet, faire la double hypothèse qu'il y a eu effectivement une révolution tranquille et que le syndicalisme a évolué depuis l'amorce de cette dernière. L'existence de ce séminaire démontre que vous avez posé la première hypothèse. La seconde découle de la généralisation selon laquelle le syndicalisme est un phénomène situationnel qui reflète les conditions de son environnement. Il faut admettre cependant, que le recul du temps est insuffisant pour permettre une évaluation objective définitive. On s'expose ainsi à porter des jugements hâtifs et à tirer des conclusions prématurées, ce qui peut entraîner de vives réactions de la part de certains hommes d'action, très sensibles à la critique quelle qu'elle soit. Le thème que nous devons développer représente donc un risque, mais un risque qu'il nous fait plaisir de prendre.

Ce qu'il est convenu d'appeler la Révolution tranquille symbolise une prise de conscience populaire, une extension de certaines libertés démocratiques, une refor-

TREMBLAY, LOUIS-MARIE, B.A., B.Sc.Soc., M.R.I., Ph.D. Professeur agrégé et directeur du Département des relations industrielles, Université de Montréal.
--

* Conférence prononcée le 28 novembre 1966 au Centre d'Études canadiennes-françaises dans la série « The 4 O'Clock Lectures », intitulée « Réflexions sur la Révolution tranquille ».

mulation des objectifs et des priorités socio-économiques de la communauté d'où a découlé une tentative de redéfinition de la fonction gouvernementale. Il n'y a aucun doute que ces transformations ont eu des incidences directes sur le système de relations industrielles et sur l'action syndicale. Les effets cependant ne sont peut-être pas aussi considérables et aussi pénétrants qu'on pourrait le croire à première vue, car cette révolution fait essentiellement partie de la conjoncture de l'action syndicale. Elle n'est qu'une composante de cette conjoncture. C'est pourquoi si l'on adopte comme période d'analyse, la phase de la Révolution tranquille, on ne saurait par contre expliquer par celle-ci tous les développements survenus dans le monde syndical. C'est, en effet, un facteur qui a pu favoriser l'éclosion de certaines forces latentes et une meilleure expression de d'autres forces déjà actives.

Nous allons tenter d'une part d'examiner l'action syndicale dans la perspective particulière de certaines initiatives spécifiques de l'État dans la Révolution tranquille, et d'autre part, de dégager la définition et l'évolution de l'action syndicale, pendant la période qui va de 1960 à nos jours. Nos remarques seront fondées sur nos observations personnelles, sur quelques rares documents existants et sur une recherche que nous avons conduite en 1964-1965.

L'action syndicale et certaines initiatives de l'État

La Révolution tranquille a été marquée entre autre par une redéfinition de la fonction étatique et du rôle du gouvernement qui a touché le syndicalisme à la fois comme mouvement d'intérêt et comme corps intermédiaire, d'une part en matière de législations ouvrières et d'autre part à l'égard du rôle social et du rôle économique du gouvernement.

Après les nombreuses années de piétinements et de noirceur, le monde du travail organisé, en dépit de quelques réserves, a généralement accueilli avec chaleur et avec ferveur les promesses de libération économique et sociale qu'annonçait l'amorce de la Révolution tranquille. Il y voyait l'occasion longtemps attendu de réaliser certains objectifs de promotion socio-économique de l'homme au travail et la possibilité de construire la société sur des bases plus humanistes et plus démocratiques. Il a donc donné immédiatement un appui de principe inconditionnel aux objectifs nouveaux de la communauté et a manifesté sa volonté de s'engager dans leur réalisation, à la fois comme groupe d'intérêt et comme corps intermédiaire. C'est pourquoi il a salué comme des événements historiques la nationalisation de l'électricité, la formation de la SGF et de SIDBEC, la réforme du système d'éducation et l'assurance-hospitalisation.

Très tôt, cependant, il a eu l'impression que la Révolution tranquille s'essoufflait et piétinait sur place. À l'encontre d'autres groupes sociaux, il a développé le sentiment que celle-ci n'allait pas assez vite, et surtout,

n'allait pas assez loin; que le gouvernement était timoré dans ses idées et trop timide dans ses actions. Entre autre, l'assurance-hospitalisation était considérée comme un palliatif. On a, en effet, reproché assez vertement au gouvernement libéral de ne pas avoir de politique de la santé, de se servir de ce problème comme d'un ballon politique et de ne pas accorder au syndicalisme une place suffisante dans l'élaboration des mesures de protection de la santé publique. En matière d'éducation, on l'a accusé de retarder la mise en oeuvre des recommandations du rapport Parent. Enfin, on a fortement fait état du peu d'ampleur des initiatives gouvernementales en matière économique, car les velléités de dirigisme n'avaient pas fait progresser sensiblement l'objectif de la planification économique.

L'épaulement initial a donc été suivi d'une phase critique où le scepticisme a peu à peu pris le pas sur l'enthousiasme mitigé du début. Depuis, le syndicalisme a repris ses distances vis-à-vis de l'Etat. Il revient graduellement à son rôle plus coutumier de force d'opposition où il s'avère un critique sévère du système économique-politique et un ardent revendicateur tant sur le plan social que sur le plan économique.

La participation syndicale au pouvoir politique comme corps intermédiaire a pris de l'importance, car le travail organisé n'était plus systématiquement écarté des organismes gouvernementaux. L'hostilité plus ou moins larvée de la période antérieure étant disparue, le gouvernement et les syndicats se sont rencontrés sous un climat plus serein. Mais la pénétration du pouvoir politique qui en résulta a-t-elle été vraiment significative? A notre point de vue, il n'en est pas ainsi. Si l'on examine les résultats, il ne nous semble pas que les syndiqués puissent revendiquer une grande victoire.

Certes, le nombre des représentants syndicaux nommés dans les divers organismes consultatifs ou quasi-administratifs du gouvernement concernant l'éducation, la famille, le bien-être et quelques autres a augmenté. Ce genre de participation a cependant la valeur que l'Etat veut bien lui accorder à l'usage. Celle-ci a été variable. D'autre part, l'écoute des mémoires syndicaux a été plus attentive sans qu'il soit nécessaire d'enfoncer les portes. Mais la transcription dans les faits n'a pas toujours été proportionnée à l'espoir que l'on avait créé.

Les mouvements syndicaux cependant ont profité de l'ouverture qui leur était offerte en faisant valoir leurs points de vue sur plusieurs questions d'intérêt public. Ils n'ont pas craint non plus de s'adresser parfois directement à l'opinion publique, amorçant alors indirectement un dialogue fructueux avec les autorités gouvernementales. Cette méthode leur apparaît d'ailleurs de plus en plus rentable. Il ne serait donc pas surprenant qu'elle prenne de plus en plus d'ampleur de sorte que l'une des conséquences éventuelles de la Révolution tranquille serait peut-être d'entraîner la présence quasi-permanente du syndicalisme sur la place publique.

La participation démocratique des corps intermédiaires, en effet, va de pair avec la socialisation. Aux yeux des chefs syndicaux celle-ci a trop souvent fait l'objet de la part du gouvernement de déclarations d'intention qui n'ont pas été traduites dans les faits. On lui a reproché d'engager après coup un dialogue de sourds alors que les décisions importantes avaient été prises par des technocrates et de se servir de ce pseudo-dialogue pour manipuler les masses et les amener à adopter le point de vue gouvernemental. Les syndicats en ont d'ailleurs fait l'expérience à l'occasion d'une mesure qui les concernait directement: le Code du Travail. Le projet initial était loin de constituer une grande charte et de préparer l'émancipation attendue. Il fusionnait les lois existantes et contenait certains progrès sur des points mineurs. Il ne reproduisait pas, par contre, certains principes recommandés unanimement par le Conseil Supérieur du Travail, composé de représentants patronaux, syndicaux et de spécialistes indépendants. Il a fallu une vaste campagne menée conjointement par les deux mouvements syndicaux, spécialement par la FTQ, comportant une marche sur Québec et plusieurs assemblées régionales, pour que le Bill 54 soit amendé et reformulé dans sa forme actuelle.

Dans une situation de ce genre, le désintéressement à l'égard du processus formel de participation semble naturel. De là, il n'y a qu'un pas pour conclure d'une part que le pouvoir politique a fait dévier la Révolution tranquille, qu'il en a escamoté les objectifs fondamentaux et qu'il est revenu au néo-libéralisme, et d'autre part que le travail organisé doit se reposer sur sa force de pression politique plutôt que sur la bonne volonté des politiciens pour promouvoir ses objectifs. Dans ce contexte, il faut affaiblir la force du parti au pouvoir afin d'acquérir une position de marchandage qui soit avantageuse. Lors des dernières élections provinciales c'est ce que l'on a recherché plus ou moins consciemment selon les milieux. On ignorait cependant que d'autres groupes sociaux adoptaient un raisonnement similaire. Conscient de cette situation, on eut probablement été plus prudent et plus modéré.

En matière ouvrière, la Révolution tranquille constitue une nette rupture avec le passé. Depuis la loi des Relations Ouvrières de 1944, il n'y avait eu aucune législation ouvrière d'importance si ce n'est le projet anti-syndical des Bills 19 et 20 que le syndicalisme avait combattu avec succès. C'était la période de la grande noirceur où les représentations et mémoires syndicaux prenaient automatiquement la direction des tiroirs des classeurs. Avec le Bill 54 et la Loi de la fonction publique, le travail organisé a obtenu une extension importante de la liberté d'association et par là du pouvoir réel de négociation collective, en particulier au sein de la fonction publique et dans les services publics. Le syndicalisme a largement bénéficié de cette situation nouvelle, en particulier la CSN dont les effectifs ont doublé de 1960 à 1966. Il faut ajouter en plus la création du service de reclassement de la main-d'oeuvre et le projet de refonte de la Loi de la convention collective que l'on prépare actuellement au Ministère du Travail. Soulignons que

ces réformes ont été accélérées grâce à la résurrection du Conseil Supérieur du Travail qui avait été précédemment relégué aux oubliettes.

Cependant, il s'agit globalement d'un succès mitigé, si l'on considère qu'aux deux extrémités, des groupes imposants de salariés ne peuvent jouir du plein exercice de leur droit d'association. Il y a d'une part les cadres qui ne possédant pas le droit d'accréditation syndicale sont assimilables à des syndiqués de seconde zone lorsqu'ils décident d'exercer leur droit en formant des syndicats reconnus ou incorporés. De même, l'article 20 impose des limites pratiques à l'accréditation des professionnels notamment dans les entreprises faisant appel à des membres de professions diverses. Il y a, d'autre part, la grande masse des pauvres qui oeuvrent dans des secteurs marginaux et qui ne disposent pas d'une infrastructure juridique qui leur permette d'avoir une organisation efficace, alors que le fossé qui les sépare des travailleurs mieux protégés se creuse davantage de jour en jour, en partie sous l'effet de l'action syndicale.

De même, l'épidémie de grèves qui s'est développée parallèlement à l'extension de la négociation collective souligne une autre faille de la Révolution tranquille. En effet, de nombreux conflits ouvriers se sont produits dans le secteur public en impliquant le gouvernement directement ou indirectement. A partir de 1964, la Reine avait consenti à négocier avec ses sujets. Mais, en entrant à reculons dans le réseau d'échanges que constituent les relations industrielles, l'Etat québécois ne s'était pas préoccupé de mettre sur pied l'infrastructure qui en fasse un partenaire et un interlocuteur de première valeur. Entre autre, il n'avait pas consacré suffisamment de ressources au développement des services que nécessite la fonction personnel dans un contexte de véritable négociation collective. D'autre part, en s'engageant timidement dans le processus de socialisation, l'Etat avait voulu conserver cependant le poing du maître tout en laissant une liberté de décision théorique à des personnes interposées. Il semble que s'il avait modifié le texte de certaines lois, il n'avait pas pour autant abandonné complètement son ancienne philosophie des relations patronales- ouvrières. Il a donc fait un apprentissage douloureux de la négociation collective car les syndicats ont voulu profiter de ses carences. Misant sur le pouvoir stratégique que leur conférerait la conjoncture créée par l'EXPO ils ont fait preuve d'un radicalisme revendicatif inusité qu'un militantisme des membres supportait sans défaillance. C'est ainsi que certains syndicats ont créé une psychose de grève avant même de commencer les pourparlers propres aux négociations collectives parce qu'ils étaient conscients que leurs exigences par leur ampleur équivalaient à une demande de reddition inconditionnelle de la part de la partie patronale.

L'Etat fait face à l'égard du système de relations industrielles au même problème qu'il rencontrait au début de la Révolution tranquille à l'égard de la nouvelle société québécoise : celui de la définition de son rôle. Il hésite et cherche sa voie entre la conception supplétive et

le non-interventionisme de la période libérale et la politique de présence dynamique qu'impose la socialisation.

Pendant la Révolution tranquille, le syndicalisme a opté carrément pour la seconde solution. Non seulement refuse-t-il la présence fantôme du gouvernement dans les secteurs subventionnés par l'Etat, mais il exige de plus en plus que ce dernier soit un participant à part entière dans le système des relations industrielles à cause de la dimension des problèmes majeurs, de l'interdépendance croissante des secteurs économiques et du rôle socio-économique que l'Etat veut s'attribuer.

Prise de conscience de l'identité syndicale

La Révolution tranquille a forcé le monde syndical à prendre conscience de ses contradictions intrinsèques. Les deux mouvements s'interrogent encore d'ailleurs et sont à la recherche d'une identité qui soit aux dimensions de la nouvelle société québécoise.

Au début de la Révolution tranquille, la poussée en pointe de l'Etat dans le domaine socio-économique, dont nous avons parlé précédemment, leur a enlevé leur originalité avant-gardiste. Puis, face à la révolution des petits contre toutes les formes d'oppression d'où émanait largement le phénomène créditiste, face à l'engagement social et politique de la jeunesse étudiante et ouvrière, le travail organisé a réalisé qu'il ne possédait plus le monopole de la contestation et a eu le sentiment qu'il s'était embourgeoisé comme disait le secrétaire de la FTQ. En effet, son caractère révolutionnaire de la période de la grande noirceur s'était émoussé avec l'euphorie du « Maître chez nous ».

Mais son impression de piétinement, il la devait surtout à son accord avec l'essentiel de l'idéologie de la classe dirigeante technocratique et politique de la Révolution tranquille. Misant sur les déclarations de principe des hommes politiques, il avait laissé sa pensée se scléroser et avait abandonné son effort de recherche dynamique de formules nouvelles. Si, dans ses applications, la Révolution tranquille pouvait tourner en rond, il s'avérait cependant incapable de proposer une idéologie de rechange et de formuler des objectifs nouveaux parce que les deux mouvements étaient aux prises avec une confrontation intérieure de leurs systèmes de valeurs. Tous deux, en effet, la CSN et la FTQ souffrent présentement de leurs racines respectives et font face au dilemme des deux sociétés.

La FTQ, pour sa part, se débat à l'intérieur de trois systèmes de valeur : nord-américain, pancanadien et québécois. Ses origines bicéphales lui fixaient ses positions en fonction du système continental nord-américain au point de vue économique et industriel et en fonction du système pancanadien au point de vue socio-politique. Mais, avec la Révolution tranquille son ouverture sur l'universalisme economico-politique a été battue en brèche par la montée des particularismes régionaux tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Québec. Avec les chocs de la con-

frontation, la FTQ a cherché et cherche encore à s'adapter en se donnant un visage et des formes qui sont compatibles avec la nouvelle société québécoise tout en demeurant fidèle à ses traditions et à son folklore dans la mesure du possible. C'est pourquoi, si l'approche au problème industriel conserve la perspective nord-américaine, l'unité socio-politique fondamentale devient de plus en plus le Québec.

Il ne semble pas cependant, y avoir dans l'immédiat un risque de rupture entre le mouvement québécois et le mouvement pancanadien en dépit de l'effort déployé par la FTQ pour obtenir un statut particulier au sein du CTC. D'une part parce que l'on a encore au Québec le sentiment que les différences linguistiques ne constituent pas un handicap majeur et que l'autonomie régionale des unions en matière de gouvernement interne et de la négociation collective est raisonnable, et d'autre part parce que l'on croit pouvoir jouer un rôle important au niveau canadien.

Cette conviction perd toutefois de sa force car l'impression de ne pas toujours être bien compris a de plus en plus d'emprise. L'impatience se manifeste surtout chez les leaders les mieux instruits ou relativement jeunes. Ils reprochent, entre autre, aux syndiqués anglo-saxons leur indifférence et leur incompréhension à l'égard des problèmes du Québec, leur négation apparente du pluralisme culturel, social et politique, de même que leur conception numérique de la démocratie. Devant la règle de la majorité pure et simple, le statut minoritaire est particulièrement ressenti.

De plus, la situation québécoise particulière créée par la Révolution tranquille constitue une force centrifuge qui ajoute aux insatisfactions. En effet, la prise de conscience nationaliste de la population, l'interventionnisme de l'Etat et la montée en flèche de la CSN ont sursensibilisé la FTQ aux caractéristiques et aux problèmes particuliers du Québec aux points de vue économique, politique et culturel. Dans ce contexte global, il lui apparaît donc impérieux de conquérir ses titres de véritable centrale syndicale.

Il s'agit là d'une option d'envergure qui met en cause la structure du syndicalisme international au Canada. La FTQ, en effet, est une créature du CTC, du type horizontal, qui sert de regroupement régional des locaux sur une base volontaire et qui a pour fonction principale de les représenter auprès de l'Etat. Pour relever dans la Révolution tranquille le défi lancé par l'agressivité de la CSN, elle a acquis des formes nouvelles : un service d'organisation et un secrétaire-général. Elle a de plus cherché à se faire attribuer un statut spécial au dernier congrès du CTC afin de fournir plus de services à ses affiliés et de mieux s'intégrer dans la société nouvelle. Cependant, en dépit de l'appui direct des SWUA et du SCFP, le Congrès de Winnipeg fut pour elle une déception. La définition anglo-saxonne de la démocratie ne reconnaît pas encore les statuts particuliers.

Le drame de ce mouvement c'est beaucoup moins le caractère international que les liens pancanadiens. Si l'internationalisme apparaît encore une force d'appui pour la contestation et la revendication, il ne serait toutefois pas surprenant que l'idéologie du pacte entre les deux nations ne laisse son empreinte dans les structures syndicales. Il semble d'ailleurs que la CSN en soit consciente si l'on considère son anti-américanisme actuel et l'ouverture qu'elle entend pratiquer sur la scène canadienne.

Pour la CSN, la Révolution tranquille, compte tenu des nuances que nous avons exposées précédemment a été une phase de cueillette de bénéfices plutôt qu'une phase de transformation radicale. Ses effectifs ont doublé en faisant avec quelque succès du maraudage au sein de sa rivale mais surtout en décrochant l'allégeance de nouveaux groupes syndicalistes, dont les fonctionnaires. Pour la CSN, 1960 marquait un nouveau départ. Une émanation du milieu clérico-bourgeois en révolte contre l'industrialisation et le neutralisme du syndicalisme international, elle s'était en changeant de nom libérée de ses atavismes originels. Sa déprofessionnalisation récente, son homogénéité, son intégration verticale, la centralisation de ses services, son fondement idéologique contenu dans la nouvelle « Déclaration de principes », l'aurole de son opposition au duplessisme et ses sympathies pro-libérales lui conféraient, face à l'hétérogénéité et au morcellement du mouvement rival, une viabilité et une rentabilité enviables dans le contexte de la nouvelle société québécoise.

Si ces facteurs sont la source de son enracinement dans la société québécoise, ils contiennent intrinsèquement les bornes de sa pénétration dans la classe ouvrière. La CSN apparaît donc de plus en plus comme un mouvement de secteur tertiaire et à faible représentativité relative dans le Montréal métropolitain, dans la grande industrie et dans les entreprises en concurrence avec les compagnies américaines. Sa réorientation de 1960 et sa croissance rapide depuis cette date lui ont fait entrevoir la possibilité d'atteindre des horizons nouveaux. Elle développe donc l'aspiration d'accéder à un statut plus large et de porter son message non seulement dans les secteurs qui lui étaient fermés précédemment mais aussi à l'extérieur des frontières du Québec. Cette aspiration, précédemment peu explicite, s'est concrétisée lors du dernier congrès.

La CSN croit en effet en l'existence d'une seule centrale syndicale au niveau canadien, mais d'une centrale qui serait hors du giron de l'influence américaine et qui serait une sorte de fédération où elle pourrait adhérer comme unité en conservant tous ses droits et pouvoirs actuels. De là, il n'y a qu'un pas à franchir, pour formuler dans le contexte actuel l'hypothèse que la CSN est prête à devenir le chef de file en vue de la création d'une telle centrale, en misant sur les défections au sein du CTC des mouvements idéologiquement compatibles et sur l'élan de son expansionnisme récent. C'est une option possible. C'est une option qui est probablement considérée et étudiée. Mais, c'est une option qui pose le problème de la contradiction de l'idéologie nationaliste québé-

coise et de l'idéologie nationaliste pancanadienne. En effet, en accédant à l'hétérogénéité, la CSN devra vraisemblablement sacrifier son monolithisme doctrinal, principal élément de sa force et de son originalité actuelles, pour adopter le caractère polymorphe et régionaliste du pancanadianisme. Sinon, son expansion en dehors des frontières québécoises ne saurait constituer une marche ascendante.

Définition de l'action syndicale

Nous avons examiné jusqu'ici le rôle du syndicalisme dans la Révolution tranquille ainsi que le défi qu'elle lui a apporté. Il reste maintenant à considérer la définition de son identité. Bien que la CSN et la FTQ ne soient pas des unités structurales comparables, on peut établir un parallèle entre les deux parce qu'elles symbolisent deux mouvements distincts. Comme une analyse exhaustive est impossible dans les cadres de cette présentation, nous nous limiterons à un examen de la définition des objectifs et de la structure.

Soulignons tout d'abord que dans leur définition de l'action syndicale, les deux mouvements ont plus de caractères communs qu'on ne leur en crédite habituellement. De plus, plusieurs dissimilarités nous apparaissent comme des différences de degré plutôt que des différences fondamentales.

A première vue, la CSN semble mieux intégrée dans son milieu à cause de ses origines historiques et de sa structure unitaire. De même son idéologie paraît mieux articulée et mieux verbalisée étant donné sa déclaration de principe et le meilleur niveau d'éducation de ses leaders. Avec son expansion récente, enfin, elle semble plus jeune, plus militante, plus revendicative et plus radicale. Il y a cependant dans la FTQ des unions, entre autres d'anciennes unités du CIO, qui sans s'inspirer officiellement de la pensée chrétienne-catholique, sont aussi engagées dans le processus de transformation socio-économique de notre société.

D'autre part, même si la CSN s'inspire davantage des expériences européennes ses comportements ne sont pas moins adaptés au contexte nord-américain au même titre que ceux des unions rivales. Dans la situation concurrentielle présente, en effet, aucun mouvement ne veut se laisser distancer par l'autre. C'est pourquoi, les initiatives de l'un sont généralement imitées par l'autre à plus ou moins bref délai de sorte qu'avec le temps les politiques et les méthodes se ressemblent presque inévitablement. C'est souvent l'emballage qui présente le plus de différence.

Le syndicalisme québécois peut parfois se gargariser de mots ou de slogans marxistes ou pseudo-révolutionnaires, il demeure néanmoins que l'action syndicale est axée fondamentalement sur le modèle gompérien. Il accepte les éléments essentiels du système capitaliste. Il ne cherche pas à l'éliminer ni même à le transformer radicalement. Il veut

plutôt le domestiquer. Sa pensée ressemble à celle de la classe dirigeante avec l'exception qu'il essaie d'être un peu plus à gauche. Il recherche fondamentalement une meilleure répartition des bénéfices du système et une plus grande participation à son administration par l'entremise d'un véritable pouvoir de contrôle sur les décisions de la direction des entreprises. Il ne désire pas se substituer aux propriétaires actuels des entreprises, ni obtenir la cogestion intégrale. Il recherche au contraire une formule mixte qui laisse à la direction l'initiative de l'action et au syndicat la possibilité d'une contestation.

On peut parfois jouer des cartes à caractère idéologique, mais c'est sur la base de l'efficacité à la négociation collective que l'on recueille une clientèle et qu'on la conserve. Sur ce point les deux mouvements se ressemblent, bien que l'approche de la CSN soit plus globale, et se doivent de mettre l'accent sur la promotion du travailleur dans l'entreprise. L'un rationalise ses revendications à partir d'une philosophie de l'homme au travail alors que l'autre utilise une comparaison avec les secteurs américains.

L'importance qu'ils accordent par contre aux diverses questions de caractère paraprofessionnel est variable. Ainsi la CSN se préoccupe davantage des problèmes d'éducation, de bien-être et des affaires communautaires, alors que le mouvement rival s'est engagé dans l'action politique partisane. Fidèle à la tradition catholique, la CSN se préoccupe davantage directement de la famille et de la femme au travail alors que la FTQ, dans la tradition aussi de ses origines, poursuit un but de même ordre à travers l'application des lois sociales portant sur des questions comme la sécurité au travail.

L'attitude respective des deux mouvements à l'égard de l'action politique semble refléter différentes perceptions de soi-même dans le système politique.

Comme nous l'avons exprimé précédemment, la CSN et la FTQ sont socialisantes et croient en la valeur de l'instrument étatique. Elles veulent que l'Etat joue un rôle de levier économique et qu'il assume une responsabilité première dans la solution des problèmes qui dépassent les cadres de la négociation collective. Dans le domaine des relations industrielles, elles lui demandent d'une part de fournir une infrastructure de communication et d'échange entre les intéressés et d'autre part d'y participer de plus en plus directement à cause de l'importance du secteur public sur le secteur privé.

Quant à la mise en oeuvre de ces conceptions, cependant, nous croyons déceler une double perception de l'Etat. Il nous semble, en effet, que la CSN met l'emphase sur l'Etat coordinateur et interlocuteur alors que la FTQ met l'emphase sur l'Etat initiateur ou directeur. C'est pourquoi la première désire négocier avec lui et la seconde cherche à

le contrôler par une action politique engagée. Ces attitudes nous semblent d'ailleurs conformes à leurs perceptions respectives de leur force face à l'Etat. La CSN croit avoir beaucoup d'influence sur le gouvernement provincial alors que la FTQ a le sentiment opposé. Soulignons que certains milieux de la CSN s'attribuent un rôle glorieux dans la défaite libérale lors des dernières élections provinciales. Aussi, ils ont le sentiment qu'ils peuvent amener le gouvernement à leurs vues, par la méthode syndicaliste plutôt que par la méthode politique en vertu du pouvoir dont ils disposent comme force sociale capable de façonner l'opinion publique. Il est compréhensible alors que l'on mette l'accent sur l'information et l'éducation politique sans se compromettre ouvertement envers un parti politique. Ceci explique peut-être pourquoi un mouvement présumément idéologique n'a pas d'option politique partisane alors qu'un mouvement présumément non idéologique a fait cette option.

Une différence significative est aussi perceptible quant à la définition de la structure du mouvement syndical. La FTQ préconise l'existence d'une centrale unique parce que ceci confère plus de force de revendication, permet d'éviter les stérilités de la concurrence et assure une meilleure coordination du mouvement ouvrier. La CSN préfère recourir à l'action en cartel lorsque c'est nécessaire sous prétexte que le pluralisme protège le travailleur qui veut adhérer à l'organisation de son choix et que la concurrence est une garantie de meilleurs services. Remarquons, cependant, que l'idée de l'unité organique a perdu de l'importance dans le climat de compétition et de maraudage qui existe depuis 1960.

Conclusion

Il ne faudrait pas conclure hâtivement de nos remarques que la période dite de la Révolution tranquille n'a pas laissé d'empreintes sur l'action syndicale. Loin de là, mais nous n'hésitons pas à dire toutefois que les principaux effets sont encore à venir. La Révolution tranquille a marqué les structures et les pratiques syndicales dans la mesure où l'Etat s'est engagé dans le processus de socialisation. Ainsi, les systèmes de relations industrielles du fonctionarisme et du secteur hospitalier ont subi des transformations radicales ; celui de l'enseignement est en pleine évolution. Mais c'est avec l'intensification seulement du tempo du processus de socialisation que des transformations profondes verront le jour dans le domaine des relations industrielles. C'est alors que la politique de présence syndicale à tous les niveaux de la prise de décision, implicite au programme de participation annoncé par le président de la CSN, lors du dernier congrès confédéral, pourra devenir réellement effective et efficace. Il n'y a pas de doute alors que la démocratie de participation devra se doubler d'une démocratie de responsabilité. Il n'y

a pas de doute que le syndicalisme de contrôle, sans devenir gestionnaire, sera intégré à la vie économique et communautaire.

THE EVOLUTION OF LABOR UNIONS IN THE QUEBEC « QUIET REVOLUTION »

This article is a critical observation of the evolution of Quebec trade-unionism during the period called « La Révolution tranquille ».

The author concludes that the penetration into the political process by trade-unionism either as an interest group or an intermediary body has not been so impressive as it appears at first sight. It was nevertheless a time of great progress over the pre-1960 period.

For the author, however, La Révolution tranquille as an environmental factor of trade-unionism, was the occasion of an internal reevaluation of the objectives, methods and structures of the two labor movements in Quebec. Both movements had to cope with internal contradictions because, on account of their origins, they were faced with what he calls, the dilemma of two societies.

From another point of view, the author points out that the main objectives of both labor centers were more similar that it is generally recognized by the observers.

SOCIALISATION ET RELATIONS INDUSTRIELLES

La socialisation : caractère et signification (GERARD DION). *L'entreprise privée face à la socialisation* (RAYMOND GERIN). *Le syndicalisme en contexte socialisé : fonctions et responsabilités nouvelles* (LOUIS-MARIE TREMBLAY). *Le rôle de l'Etat en relations du travail - essai de réévaluation* (JEAN-REAL CARDIN). *L'Etat-employeur et la fonction publique* (S.J. FRANKEL). *Discussion* (ALBERT GINGRAS, YVON CHARTRAND, MICHEL HARRISON). *La négociation collective dans les secteurs privés subventionnés par l'Etat. Point de vue patronal* (PAUL DESROCHERS). *Point de vue syndical* (JACQUES ARCHAMBAULT). *Discussion* (GILLES GAUDREAU, LEOPOLD GARANT, J.-R. GAUTHIER). *Planification, entreprise privée et syndicalisme libre* (PAUL NORMANDEAU).

1 volume, 188 pages — Prix: \$3.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL

Case Postale 2447

Québec 2

Tél.: 656-2131